

MISSION DU SERVICE

Prévention des expulsions locatives et diagnostic social (DALO / Habitat indigne).

La mesure AVDL s'inscrit dans la stratégie nationale du Logement d'Abord. Cette dernière vise à privilégier l'accès direct et le maintien dans le logement. Cette mesure est mise en place dans le cadre de la prévention des expulsions locatives et/ou de l'habitat indigne, de situations d'habitat précaire ou en hébergement (logique de la rue au logement) et plus rarement de situations relevant du DALO.

Soutien et accompagnement social global ou spécialisé au logement

Insertion sociale et adaptation à la vie active

Actions de prévention des expulsions locatives :

- Favoriser un maintien dans les lieux en cas de procédure d'expulsion

MISSIONS ET ACTIVITÉS

Évaluer la situation sociale, administrative et financière des ménages. Réaliser **des diagnostics sociaux** dans le cadre :

- des **procédures d'expulsion (notamment DSF au stade de l'assignation à destination de la DDETS et du tribunal compétent)**
- des **recours DALO** (Droit au logement opposable)
- des situations de **logement indigne ou insalubre**

Accompagner l'accès aux droits (CAF, FSL, CSS, dossier de surendettement, aides financières, régularisation administrative, etc.). Proposer et mettre en œuvre des solutions adaptées pour éviter l'expulsion ou sortir du mal-logement (plan d'apurement, protocole de cohésion social, relogement, demande SIAO, aides financières, médiation, etc.). Travailler en collaboration étroite avec les services de l'Etat, les bailleurs publics ou privés, ainsi que tous les partenaires qui gravitent autour de la situation (protection de l'enfance, service social, tutelle/curatelle, Banque de France, l'huissier...). Rédiger des rapports sociaux circonstanciés pour les commissions compétentes (CCAPEX, DALO, DDETS, etc.). Participer aux commissions et réunions partenariales. Tenir à jour un tableau de suivi mensuel des situations accompagnées. Rédiger une fiche retour à chaque fin de mesure à destination de la DDETS ou du partenaire prescripteur. Participation à l'élaboration du rapport d'activité par l'extraction des données chiffrées.

PUBLIC

Principalement des hommes ou femmes seules, en grande marginalité et précarité.

DURÉE DE SÉJOUR

Variable entre 3 et 6 mois

FINANCEMENT

ÉTAT - FNAVDL

ÉQUIPE

ETP

Personnel administratif

Fonctions mutualisées avec le CHRS Camille Mathis

Personnel éducatif

Chef de service	0 (mutualisé avec CHRS Camille Mathis)
Travailleurs sociaux	5
Travailleur social équipe mobile	1 (à compter de septembre 2025)

TOTAL 6

Les fonctions d'encadrement et administratives sont mutualisées avec le CHRS Camille Mathis

LUNEVILLE

Ménages rencontrés sur l'année : **75 (mesures totales orientées – ménages non rencontrés)**

34 hommes isolés	dont : 95 adultes
14 couples avec enfants	57 enfants
11 femmes isolées avec enfants	
9 femmes isolées	
1 homme isolé avec enfants	
6 couples sans enfant	
0 cohabitation familiale	

ACTIVITÉ

RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	14 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	3 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	8 ménages
Accès AHI	2 ménages
Relogement parc social	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	3 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	2 ménages
Relogement parc privé	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	6 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1 ménage
Accès logement social	2 ménages
Relogement parc privé	2 ménages
Accès AHI	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	1 ménage
Expulsion sans solution de relogement ou d'hébergement	1 ménage

Mesures en cours au 31 décembre 2025 : 13

VAL DE LORRAINE

Ménages rencontrés sur l'année : **68 (mesures totales orientées – ménages non rencontrés)**

12 hommes isolés	dont : 69 adultes
10 couples avec enfants	50 enfants
16 femmes isolées avec enfants	
5 femmes isolées	
2 hommes isolés avec enfants	
7 couples sans enfant	
16 inconnus	

ACTIVITÉ

RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	11 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	4 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	3 ménages
Accès IML.....	1 ménage
Accès hébergement d'urgence.....	1 ménage
Hébergement chez des tiers	1 ménage
Relogement parc privé	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée(avec adhésion complète du ménage).....	10 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	2 ménages
Relogement parc privé	1 ménage
Hébergement chez des tiers	2 ménages
Expulsion sans relogement	1 ménage
Relogement bailleur social	3 ménages
Accès hébergement d'urgence.....	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage).....	3 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	1 ménage
Hébergement chez des tiers	2 ménages

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage).....	2 ménages
Résidence autonomie	1 ménage
EHPAD	1 ménage

Mesures en cours au 31 décembre 2025 : 18

MÉTROPOLE GRAND NANCY

Ménages rencontrés sur l'année : **175 (mesures totales orientées – ménages non rencontrés)**

71 hommes isolés	dont : 213 adultes
32 couples avec enfants	131 enfants
28 femmes isolées avec enfants	
22 femmes isolées	
10 hommes isolés avec enfants	
1 couple sans enfant	
3 cohabitation familiale	

ACTIVITÉ

RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	17 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	4 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	4 ménages
Hébergement chez un tiers	3 ménages
Accès AHI	2 ménages
Relogement parc privé	2 ménages
Accès hébergement d'urgence :	1 ménage
Relogement parc social	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	46 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	15 ménages
Hébergement chez un tiers	9 ménages
Accès AHI	8 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	3 ménages
Expulsion (sans solution ou refus d'hébergement).....	3 ménages
A la rue	3 ménages
Relogement parc privé	2 ménages
Relogement bailleur social :	1 ménage
Accès IML	1 ménage
Accès hébergement d'urgence	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	8 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	2 ménages
Relogement parc privé (sans relais).....	2 ménages
À la rue (relais 32).....	2 ménages
Relogement parc privé (avec relais service social ou autre accompagnement)	1 ménage
Accès AHI	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	7 ménages
Relogement bailleur social	4 ménages
Accès AHI	1 ménage
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement).....	1 ménage
Perte droit DALO / refus proposition	1 ménage



Table des matières

1	– PRESTATIONS ET MODES D’ACTION	3
1.1	L’Accompagnement Vers et Dans le Logement – AVDL	3
1.2	Publics cibles	4
1.3	Prise en charge/Accompagnement des publics	4
1.4	Procédure d’admission	4
	A - Partenariat et réseaux	4
2	- AVDL NANCY	7
2.1	Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure	7
2.2	Typologie des ménages	7
2.3	Partenaires prescripteurs	9
2.4	Type de public	9
2.5	Provenance géographique	10
2.6	Détails bailleurs	11
2.7	Montant des dettes locatives	12
2.8	Ressources des ménages	12
2.9	Durées des mesures	13
2.10	Orientations en fin de mesures AVDL	14
3	- AVDL LUNEVILLOIS	15
3.1	Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure	15
3.2	Descriptif des ménages accueillis en 2025	16
3-3	Origine de la demande en 2025	17
3-4	Type de public	17
3-5	Nature de la mesure : diagnostic ou accompagnement	18
3.5	Provenance géographique	19
3-6	Bailleurs	20
3-8	Montant des dettes locatives	20
3-9	Ressource principale	20
3-10	Durées des mesures	21
3-11	Orientations sorties	22
4	AVDL VAL DE LORRAINE	23
4-1	Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure	23
4-2	Descriptif des ménages accueillis en 2025	24

4-3	Origine de la demande	25
4-4	Type de public	25
4-5	Nature de la mesure : diagnostic ou accompagnement	25
4-6	Provenance géographique.....	26
4-7	Bailleurs	27
4-8	Dettes locatives	28
4-9	Ressource principale	28
4-10	Durée des mesures.....	29
4-11	Situation de fin de mesure	30
4-12	Perspectives et axes de travail pour l'année 2026 sur les 3 territoires.....	31

RAPPORT D'ACTIVITE AVDL

AVDL NANCY - LUNEVILLE - VAL DE LORRAINE 2025

1 – PRESTATIONS ET MODES D'ACTION

1.1 L'Accompagnement Vers et Dans le Logement – AVDL

Suite à la réforme du Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, un nouvel appel à projet a été publié le 6 janvier 2021 avec un démarrage des nouvelles actions AVDL prévues en mai 2021 et qui a perduré en 2022 et 2023.

L'AVDL n'est pas un dispositif d'hébergement mais un dispositif d'accompagnement spécifique au regard du logement. La circulaire du 19 juillet 2010 ainsi que le référentiel de l'AVDL et de la gestion locative adaptée de janvier 2011 définissent la mesure AVDL comme une prestation individuelle, fournie sur une période donnée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès au logement provient de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul de ces difficultés. L'accompagnement vise à permettre à la personne d'accéder à un logement et/ou à s'y maintenir durablement en bénéficiant des droits et en respectant les obligations des locataires. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement.

A la différence de l'ASLL, l'AVDL peut être mise en place sans demande du ménage par le biais d'une mesure « diagnostic ». Cette mesure a alors comme objectif d'aller à la rencontre de la personne pour évaluer sa situation au regard du logement et évaluer sa possible collaboration pour un accompagnement dans la résolution de ses difficultés et la réalisation de ses projets. A l'issue de ce diagnostic, si l'adhésion à un accompagnement est possible, des orientations sont préconisées vers d'autres dispositifs de droit commun (service social de secteur, ASLL, CHRS diffus, hébergement...).

L'intervention du travailleur social peut débuter à trois stades de la procédure d'expulsion : l'assignation, le commandement de quitter les lieux et concours de la force publique.

Ces mesures visent prioritairement les objectifs de fluidité et de logement d'abord, notamment à destination des ménages menacés d'expulsion locative à l'issue de la trêve hivernale ou pour faciliter l'accès au logement.

Il peut être mis en place sans demande du ménage dans l'objectif :

D'enclencher des premières démarches pour la résolution des problèmes existants (mise en place d'un plan d'apurement, demande de logement social, dossier de surendettement. Un relais avec les services sociaux de droit commun (CCAS, ASSL, MASP, prise en charge CHRS classique, accompagnement social sans hébergement). De privilégier la recherche de solutions avec et par le ménage dans le cadre de la politique du logement d'abord.

L'AARS dispose d'un dispositif « d'Accompagnement Vers et Dans le Logement-AVDL » de 125 mesures réparties sur trois territoires : 75 mesures sur la Métropole du Grand Nancy, 25 sur le Lunévillois et 25 pour le territoire Val de Lorraine. L'AARS a répondu à un appel à projet pour obtenir des postes supplémentaires sur les territoires. Les postes supplémentaires sont affectés pour mettre en place une équipe mobile « de prévention des expulsions ». Nous avons reçu une réponse positive de la DDETS fin d'année.

Suite à la réponse positive de la DDETS, l'AARS a mis en œuvre sur la métropole une expérimentation d'AVDL préventive identifiée sous dénomination « d'équipe mobile de prévention des expulsions ». Cette nouvelle modalité d'intervention a commencé début septembre 2025 et a mobilisé 1 ETP pour 25 nouvelles mesures.

1.2 Publics cibles

L'établissement s'adresse à toute catégorie de ménages qui connaît des difficultés plus ou moins graves selon le mode d'intervention :

- Hommes seuls,
- Femmes seules,
- Couples sans enfant,
- Couples avec enfants,
- Familles monoparentales

1.3 Prise en charge/Accompagnement des publics

Des principes communs aux différents modes d'actions définissent l'accompagnement des publics par l'établissement :

- Accompagnement social spécifique pour l'AVDL
- Le logement considéré comme le fondement du travail d'accompagnement,
- Recherche et sollicitation des partenaires et réseaux,
- Respect et mise en œuvre du droit des usagers.

Pour l'AVDL, la fin de mesure « diagnostic » conduit à l'élaboration d'une note synthétique adressée aux services de l'Etat (DDETS) précisant le diagnostic de la situation et la mobilisation de la famille dans la prise en compte de ses difficultés. Les éléments constituant cette note détermineront les suites de la procédure. La durée de la mesure AVDL « diagnostic » initialement de 1 mois, en accord avec les services de l'Etat, s'est étendue à 2 ou 3 mois, en fonction de la complexité de la situation.

1.4 Procédure d'admission

Les admissions sur le dispositif AVDL se font par le biais de la DDETS.

A - Partenariat et réseaux

L'établissement, en fonction des problématiques et besoins des ménages, travaille avec l'ensemble des services sociaux publics et structures privées ainsi qu'avec les administrations et établissements publics. Toutefois, des partenariats privilégiés se sont développés au fil des ans et représentent un atout pour la mise en œuvre du projet de l'établissement. Ces partenariats concourent à développer et entretenir des pratiques professionnelles complémentaires, au niveau local, dans l'intérêt des publics accompagnés. Ils concernent toutes les thématiques.

THEMATIQUE	PARTENAIRES PRINCIPAUX	ACTIVITES
PREVENTION DES EXPULSIONS	DEETS / MGN / Conseil Départemental	Participation aux CT DAL – Repérage des dossiers aux différents stades de la procédure pour mandatement AVDL
LOGEMENT	OMH, MMH, VIVEST, BATIGERE, ICF, HABITAT SOLIDAIRE, 3F Représentants des bailleurs sociaux	Mise à disposition de logements par les bailleurs sociaux pour y installer des places CHRS. Rencontres régulières pour étudier les demandes de relogements.
SANTE	Centre Psychothérapique de Nancy	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) : sollicitation de l'équipe EMPP pour les résidents et en soutien de l'équipe éducative
	Maison des Addictions	Permanences sur site chaque quinzaine
	PMI	Permanences sur site chaque mois
	Psychologue du SIAO54	Permanences sur site chaque mois
	Praticiens médicaux et paramédicaux du quartier	Sollicitations régulières des praticiens locaux. Liens avec la pharmacie « des Deux Rives »
	Internes en médecine et praticiens ophtalmologues du CHRU et libéral	Développement du réseau Solène pour faciliter les consultations ophtalmologiques pour les usagers des centres d'hébergement en collaboration avec la CPTS

SOCIAL	Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF)	Permanence sur site ou par téléphone
	Conseil départemental de Meurthe et Moselle (CD 54) – Service social de secteur	En lien avec les besoins des résidents
	Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	En lien avec les besoins des résidents.

Le ménage type accompagné en AVDL en 2025 est :

- ✓ Isolé ou monoparental
- ✓ Originaire de Nancy,
- ✓ Locataire dans le parc public,
- ✓ Possédant des ressources issues du travail,
- ✓ En procédure d'expulsion locative,
- ✓ Rencontrant une problématique de gestion inadaptée des ressources,
- ✓ Redevable d'une dette de < 10 000 €

Afin d'être plus compréhensible dans la lecture des tableaux voici une définition très succincte d'assignation et des acronymes CQL et CFP :

Assignation : l'Assignation est un acte introductif d'instance par lequel un justiciable informe le tribunal qu'il le saisit dans le cadre d'une affaire dont les faits sont relatés dans l'assignation.

CQL : le Commandement de Quitter les Lieux est un acte d'huissier qui sera délivré dès lors que le bail sera résilié et qu'aucun accord avec le bailleur ne sera intervenu. Il fait suite à la décision de justice et ordonne au ménage de libérer les lieux avec le concours de la force publique si besoin

CFP : le Concours de la Force Publique fait suite à une réquisition écrite présentée par l'huissier de justice au Préfet du département où l'exécution se déroule.

2 - AVDL NANCY

2.1 Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure

Mesures totales orientées : 232					
	Mesures AVDL abouties	Mesures AVDL engagées mais non abouties	Mesures AVDL : ménage non rencontré		
		Non adhésion / refus du projet	Non adhésion/refus du projet	Mesures en cours	Total
CFP	40	16	14	32	102
Assignation	17	10	34	33	94
CQL	6	3	9	9	27
DALO	5				5
Hors procédure	2			1	3
HI	1				1
totaux	71	29	57	75	232

Les 232 mesures orientées incluent, à la fois les mesures orientées en 2025 et les mesures précédemment engagées en 2024. Il est à noter que 57 mesures ne sont pas rencontrées à ce jour malgré les différentes tentatives de prise de contact.

Pour rappel, lorsqu'une mesure est orientée, le service effectue 3 visites à domicile et essaie de contacter les ménages par téléphone ainsi que par courrier. Nous pouvons constater que la majorité des ménages non rencontrés sont en procédure d'expulsion au stade de l'assignation.

2.2 Typologie des ménages

Typologie des ménages	2025- ASSIGNATION						2024- ASSIGNATION					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	28	47%	28	41%			8	31%				
Femmes isolées	11	18%	11	16%			5	19%	5	20%		
Femmes isolées avec enfants	8	13%	8	12%	13	52%	5	19%	5	20%	15	63%
Couples avec enfants	6	10%	12	17%	11	44%	4	15%	8	32%	8	33%
Couples sans enfants	4	7%	6	9%			2	8%	4	16%		
Cohabitation familiale	2	3%	3	4%			2	8%	3	12%	1	4%
Hommes isolés avec enfants	1	2%	1	1%	1	4%						
Totaux	60	100%	69	100%	25	100%	26	100%	25	100%	24	100%

Typologie des ménages	2025 - CQL						2024 - CQL					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	9	47%	9	43%			8	67%	8	57%		
Femmes isolées avec enfants	4	21%	4	19%	10	71%	1	8%	1	7%	1	20%
Femmes isolées	3	16%	3	14%								
Couples avec enfant	2	11%	4	19%	3	21%	1	8%	2	14%	1	20%
Hommes isolés avec enfants	1	5%	1	5%	1	7%	1	8%	1	7%	3	60%
Couples sans enfants							1	8%	2	14%		
Totaux	19	100%	21	100%	14	100%	12	100%	14	100%	5	100%

Typologie des ménages	2025 - CFP						2024 - CFP					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	27	31%	26	23%			22	33%	22	71%		
Couples avec enfants	24	27%	48	42%	56	61%	16	24%	32	103%	35	97%
Femmes isolées avec enfants	16	18%	16	14%	28	30%	13	20%	13	42%	28	78%
Hommes isolés avec enfant	8	9%	8	7%	8	9%	6	9%	6	19%	8	22%
Femmes isolées	7	8%	7	6%		0%	6	9%	6	19%		
Couples sans enfant	5	6%	8	7%		0%	2	3%	4	13%		
Cohabitation familiale	1	1%	2	2%		0%	1	2%	2	6%		
Totaux	88	100%	115	100%	92	100%	66	100%	31	100%	36	100%

Typologie des ménages	2025 - Hors expulsion						2024 - Hors expulsion					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	7	88%	7	88%			4	44%	4	36%		
Femmes isolées	1	13%	1	13%			1	11%	1	9%		
Couples sans enfants							1	11%	2	18%		
Femmes isolées avec enfants							1	11%	1	9%	2	50%
Hommes isolés avec enfants							1	11%	1	9%	1	25%
Couples avec enfants							1	11%	2	18%	1	25%
Totaux	8	100%	8	13%	0	0%	9	100%	11	100%	4	100%

En 2025 tous stades confondus 58% des ménages sont des publics isolés, 39% des mesures concerne des ménages avec enfants.

En 2024 62% concernait les publics isolés et 37% de ménages avec enfants.

On peut donc observer une précarisation des situations concernant les familles, là où les publics isolés présentent une légère baisse du nombre de mesures.

2.3 Partenaires prescripteurs

Partenaire prescripteur	2025	2024
	ménages	ménages
DDETS	165	74
CCAPEX	57	28
COMED DALO	4	3
CD54	2	2
CTDAL	2	4
AUTO-PRESCRIPTION	1	
BAILLEURS	1	
CCAS		2
Totaux	232	113

Pour 165 ménages en 2025 et pour 74 ménages en 2024, le prescripteur est la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Les autres ménages sont orientés majoritairement par la Commission de Coordination des Actions et de Prévention des Expulsions (CCAPEX). Il est à noter qu'il y a eu peu d'orientations des autres prescripteurs. Il semble donc qu'ils ne se soient pas encore saisis du dispositif.

2.4 Type de public

Type de public	2025				2024			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Expulsion	224	95%	159	96%	104	92%	124	92%
DALO	5	2%	4	2%	7	6%	8	6%
Habitat indigne	1	1%	1	1%	2	2%	3	2%
Accès au logement	1	1%						
Impayés hors procédure	1	1%	1	1%				
Totaux	232	100%	165	100%	113	100%	135	100%

Nous constatons peu de mandatements dans le cadre de l'habitat indigne, des procédures DALO et l'accès au logement contrairement aux mesures de prévention des expulsions (95%).

2.5 Provenance géographique

Provenance géographique	2025						2024					
	Assignment		CQL		CFP		Assignment		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Nancy	40	67%	9	47%	43	49%	14	54%	7	58%	32	48%
Saint-Max	5	8%	2	11%	1	1%	4	15%			3	5%
Saulxures	3	5%										
Vandoeuvre	3	5%	6	32%	13	15%	2	8%	2	17%	10	15%
Essey-les-Nancy	2	3%			3	3%	3	12%			1	2%
Malzéville	2	3%			2	2%	1	4%			1	2%
Maxéville	2	3%			3	3%					3	5%
Jarville	1	2%			5	6%	1	4%			4	6%
Dombasle-sur-Meurthe	1	2%									1	2%
Pulnoy	1	2%			1	1%						
Tomblaine					3	3%	1	4%			1	2%
Varangéville												
Laxou					6	7%					6	9%
Saint-Nicolas de Port			1	5%	1	1%						
Villers-les-Nancy					3	3%						
Rosières aux Salines												
Heillecourt			1	5%					1	8%		
Seichamps									1	8%	1	2%
Laneuveville					2	2%						
Ludres					2	2%			1	8%	3	5%
totaux	60	100%	19	100%	88	100%	26	100%	12	100%	66	100%

Provenance géographique	Hors Expulsion 2025						Hors Expulsion 2024			
	DALO		HABITAT INDIGNE		Hors procédure		DALO		HABITAT INDIGNE	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Nancy	3	60%			1	50%	4	57%	1	50%
Maxéville	1	20%	1	100%			1	14%		
Saulxures	1	20%			1	50%				
Vandoeuvre							1	14%		
Villers							1	14%		
Malzéville									1	50%
totaux	5	100%	1	100%	2	100%	7	100%	2	100%

Comme pour l'année 2024, la majorité des ménages vit sur la commune de Nancy, suit les grandes communes de l'agglomération nancéennes.

2.6 Détails bailleurs

Bailleur	2025						2024					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Privé	35	58%	8	42%	22	25%	13	50%	6	50%	15	23%
Batigère	6	10%	2	11%	24	27%	8	31%	3	25%	19	29%
3F	6	10%			5	6%	3	12%	1	8%	3	5%
Vilogia	4	7%	2	11%	2	2%					1	2%
MMH	3	5%	4	21%	8	9%	1	4%			4	6%
OMH	3	5%	2	11%	16	18%			2	17%	14	21%
Vivest	1	2%	1	5%	4	5%					3	5%
ICF	1	2%			3	3%					3	5%
CDC	1	2%			3	3%					2	3%
Présence Habitat						0%	1	4%				
Résidence sociale					1	1%					2	3%
total	60	100%	19	100%	88	100%	26	100%	12	100%	66	100%

Bailleur	Hors Expulsion 2025						Hors Expulsion 2024			
	DALO		Habitat Indigne		Hors procédure		DALO		Habitat Indigne	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Hébergement chez un tiers	4	80%	1	100%	1	100%	4	200%	1	100%
Résidence sociale	1	20%					1	50%		
Privé							1	50%	1	100%
BATIGERE							1	50%		
OMH					1	100%				
total	5	100%	1	100%	1	100%	2	100%	1	100%

Au stade de l'assignation :

En 2025, il y a eu une augmentation des orientations de ménages issus du parc privé. En effet, depuis septembre 2025, une équipe mobile prévention des expulsions se développe afin d'accompagner les ménages au stade de l'assignation et la priorité est donnée au ménages locataires du parc privé.

Au stade du CQL et du CFP :

A ces stades, la tendance s'inverse, une majorité des ménages accompagnés est locataire du parc public. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les bailleurs sociaux contrairement aux bailleurs privés, sont plus enclins à accepter la mise en place de mesures d'accompagnement de type AVDL, notamment lorsque les situations sont étudiées en CCAPEX.

2.7 Montant des dettes locatives

Montant des dettes locatives	2025						2024					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
< 2000€	9	15%	2	11%	6	7%	1	4%	0	0%	4	6%
entre 2000€ et 5000€	18	30%	3	16%	22	25%	13	50%	3	25%	22	33%
entre 5000€ et 10 000€	19	32%	6	32%	26	30%	7	27%	3	25%	19	29%
> 10 000€	14	23%	8	42%	34	39%	5	19%	6	50%	21	32%
total	60	100%	19	100%	88	100%	26	100%	12	100%	66	100%

Au stade de l'assignation nous pouvons constater que le nombre de ménages accompagnés dont la dette est à plus de 10000€ a triplé. Cela complexifie les accompagnements et notamment la possibilité de travailler le maintien dans le logement. Ce constat se retrouve aux autres stades.

2.8 Ressources des ménages

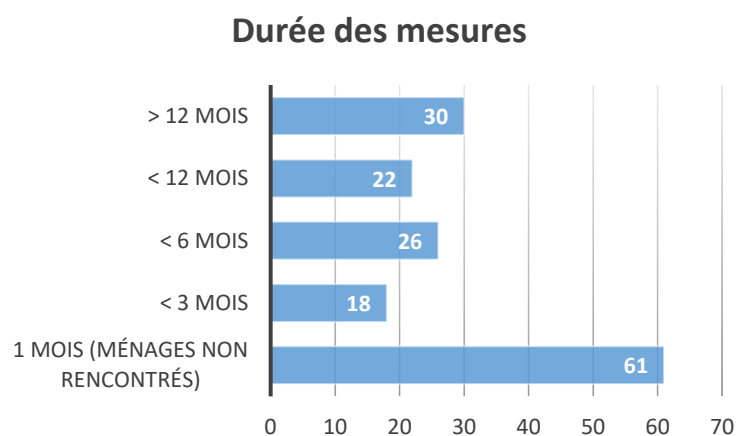
Ressource principale	2025						2024					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Salaire	22	37%	8	42%	35	40%	13	50%	3	25%	28	42%
RSA	11	18%	5	26%	19	22%	4	15%	2	17%	19	29%
Retraite	6	10%	2	11%	12	14%	3	12%	4	33%	6	9%
sans ressources	6	10%			4	5%	1	4%			3	5%
AAH/PI	5	8%	2	11%	3	3%	1	4%	1	8%	3	5%
Indemnisation Pôle Emploi (ARE)	4	7%			8	9%	1	4%	2	17%	5	8%
Auto entrepreneur	3	5%			1	1%					1	2%
Indemnisation Pôle Emploi (ASS)	2	3%	1	5%	3	3%	1	4%				
Bourse Etudiante	1	2%										
Prestations familiales uniquement			1	5%	1	1%					1	2%
IJ maladie					2	2%	2	8%				
total	60	100%	19	100%	88	100%	26	100%	12	100%	66	100%

Ressource principale	Hors Expulsion 2025						Hors Expulsion 2024					
	DALO		Habitat Indigne		Hors procédure		DALO		Habitat Indigne			
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
AAH/PI	3	60%			1	100%	3	75%				
Salaire	1	20%			1	100%	1	25%				
Retraite	1	20%	1	100%								
RSA							2	50%	1	50%		
ARE							1	25%	1	50%		
total	5	40%	1	100%	1	100%	4	100%	2	100%		

Comme pour l'année précédente, la majorité des ménages accompagnée est salarié. Cependant, nous notons une augmentation significative du nombre de retraités ainsi que de personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité ou de handicap. Cette évolution a engendré des difficultés quant aux possibilités d'orientation et la prise en charge d'un public senior.

Nous constatons aussi une augmentation de personnes sans ressources au démarrage de la mesure AVDL. Cela se traduit par l'augmentations de personnes très éloignées des dispositifs de droit commun.

2.9 Durées des mesures



Nous constatons une augmentation de la durée des mesures qui pourrait être mis en corrélation avec l'évolution du public (seniors, personnes sans ressources...)

2.10 Orientations en fin de mesures AVDL

Situation fin de mesure au stade de l'assignation	Ménages 2025
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	17
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	4
Maintien dans le logement (sans relais)	4
Accès AHI	2
Accès hébergement d'urgence	1
Hébergement chez un tiers	3
Relogement parc social	1
Relogement parc privé	2
Situation de fin de mesure au stade du CQL	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	8
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	2
Relogement parc privé (avec relais service social ou autre accompagnement)	1
Relogement parc privé (sans relais)	2
Accès AHI	1
Maintien dans le logement (sans relais)	
Hébergé chez un tiers	
Accès foyer autonomie	
A la rue (relais 32)	2
Situation de fin de mesure au stade du CFP	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	46
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	15
Accès logement privé	2
Accès AHI	8
Hébergement chez un tiers	9
Accès IML	1
Expulsion (sans solution ou refus d'hébergement)	3
Relogement bailleur social	1
Accès hébergement d'urgence	1
A la rue	3
Maintien dans le logement (sans relais)	3
Situation de fin de mesure hors procédure d'expulsion	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	7
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1
Hébergement chez un tiers	
Accès AHI	1
Perte droit DALO/refus proposition	1
Accès logement (parc social)	4

Sur l'ensemble des mesures réalisées sur l'année 2025 :

- **37%** des ménages accompagnés ont pu **se maintenir** dans leur logement.
- **18%** des ménages ont été **relogés** dans le parc social ou privé
- **18%** des ménages ont intégré un **dispositif d'hébergement**

- **15,5%** des ménages ont été **hébergés chez un tiers**
- **11,5%** des ménages n'ont **pas trouvé de solution**.

Il est à constater que l'accompagnement au maintien dans le logement reste la première action réalisée par le service dans le cadre des procédures d'expulsion. Cependant il est à noter que le maintien dans le logement reste possible majoritairement dans le parc public.

L'équipe mobile de prévention des expulsions a débuté début septembre avec un travailleur social qui a pris en charge 25 mesures. Nous pouvons faire un constat qui est celui de pouvoir accompagner plus de ménages mais aussi de répondre aux directives de la DEETS qui est d'intervenir très tôt sur la situation et de chercher des solutions pour éviter l'expulsion locative.

3 - AVDL LUNEVILLOIS

A noter que l'année 2024 n'apparaîtra pas dans le rapport d'activité car le territoire du Lunévillois n'avait, pas le même mode de calcul que NANCY. Les tableaux calculaient l'ensemble des prises en charges et non les mesures.

3.1 Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure

Mesures totales orientées					
	Mesures AVDL abouties	Mesures AVDL engagées mais non abouties	Mesures AVDL : ménage non rencontré		
		Non adhésion / refus du projet	Non adhésion/refus du projet	Mesures en cours	Total
Assignation	14	3	30	11	58
CQL	6	2	3	1	12
CFP	3				3
HI		1		1	2
totaux	23	6	33	13	75

Comme le montre les résultats nous pouvons voir que 39 ménages ont refusé, pas adhéré ou non rencontré le Travailleur social. Et que 23 ménages ont abouti avec la mesure AVDL.

3.2 Descriptif des ménages accueillis en 2025

Typologie des ménages	2025- ASSIGNATION					
	ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	28	48%	28	39%	0	0%
Couples avec enfants	8	14%	16	23%	17	50%
Femmes isolées avec enfants	8	14%	8	11%	15	44%
Femmes isolées	8	14%	8	11%		
Couples sans enfants	5	9%	10	14%		
Hommes isolés avec enfants	1	2%	1	1%	2	6%
Totaux	58	100%	71	100%	34	100%

Typologie des ménages	2025 - CQL					
	ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	5	42%	5	29%		
Couples avec enfant	4	33%	8	47%	5	50%
Femmes isolées	1	8%	1	6%		
Femmes isolées avec enfants	1	8%	1	6%	5	50%
Couples sans enfants	1	8%	2	12%		
Totaux	12	100%	17	100%	10	100%

On peut constater que la majorité des ménages, 48%, sont des hommes isolés que ce soit au stade de l'assignation ou au stade du CQL.

Typologie des ménages	2025 - CFP					
	ménages		adultes		enfants	
Femmes isolées avec enfants	2	67%	2	67%	4	100%
Hommes isolés	1	33%	1	33%	0	0%
Totaux	3	100%	3	100%	4	100%

Typologie des ménages	2025 - Hors expulsion					
	ménages		adultes		enfants	
Couples avec enfants	1	100%	2	100%	5	100%
Totaux	1	100%	2	100%	5	100%

On constate en 2025 qu'au stade du CFP, la majorité des ménages, 67%, sont des femmes isolées avec enfants.

3-3 Origine de la demande en 2025

Partenaire prescripteur	2025	2024
	ménages	ménages
CCAPEX/ SOUS PREFECTURE	68	21
DDETS	4	18
CD54	2	6
BAILLEURS	1	
COMED DALO		3
Préfecture et sous Préfecture		4
SIAO 54		5
Autres partenaires		3
Totaux	75	60

En 2025, on note que pour le VDL, la majorité des demandes émane de la DDETS puis des sous CCAPEX. Pour le Lunévillois, c'est en priorité des sollicitations de la part de la CCAPEX, puis juste après de la DDETS.

Particularité sur le Lunévillois : Il demeure plus de diversité et de disparité dans les demandeurs. Depuis de nombreuses années, les partenaires du CD54 nous ont bien identifié et sollicité aisément l'AVDL comme un outil mobilisable dans la prévention et l'accompagnement vers et dans le logement. Le dernier cahier des charges de l'AVDL permet en effet de mobiliser cet outil à partir de l'HU, ou pour des personnes en situation d'hébergement chez des tiers.

Notons pour finir qu'en 2025, nous n'avons pas de recours DALO mais en 2024 nous avons une sollicitation dans le VDL pour un diagnostic dans le cadre d'un recours DALO : 3 sont effectuées sur le Lunévillois.

3-4 Type de public

Type de public	2025			
	ménages		personnes	
Expulsion	73	97%	139	91%
Habitat indigne	2	3%	13	9%
Totaux	75	100%	152	100%

Sur le Lunévillois : En 2025, sont majoritairement représentés des publics isolés avec enfants.

Les familles monoparentales représentent un nombre conséquent des ménages suivis. Si la monoparentalité est toujours représentée dans les suivis AVDL : il demeure une majorité de femmes isolées avec enfant(s) 9 ménages, contre 2 ménages hommes isolés avec enfant(s).

3-5 Nature de la mesure : diagnostic ou accompagnement

	2025									
	Assignation		CQL		CFP		DALO		Habitat Indigne	
	ménages		ménages		ménages				ménages	
Diagnostic uniquement	41	71%	4	33%	2	67%				
Accompagnement maintien dans le logement	10	17%	2	17%	1	33%			1	50%
Accompagnement accès logement	6	10%	4	33%	0	0%			1	50%
Accompagnement vers le logement et dans le logement	1	2%	2	17%	0	0%				
Totaux	58	100%	12	100%	3	100%			2	100%

• LES DIAGNOSTICS

Sur le Lunévillois : sur les 41 diagnostics, une majorité de personnes n'a pas été rencontrée, ou un contact téléphonique a pu s'établir, mais ils n'adhèrent pas à l'accompagnement proposé ou ont trouvé des solutions par eux même.

Même si les diagnostics n'aboutissent pas sur des accompagnements, ils ont le mérite d'actualiser des informations, ou venir étayer ou conforter des informations pour des ménages qui n'étaient plus en contact avec les services de droits communs (MDS, CCAS).

Certaines mesures « diagnostic » au départ, ont pu se transformer en mesure « accompagnement » et sont donc comptabilisées comme telles.

LES MESURES « D'ACCOMPAGNEMENT » : 28 sur le Lunévillois

En 2025, il y a 3 mesures accompagnées « vers le logement » contre 17 mesures accompagnées « vers le logement » en 2024.

En 2025, 14 mesures ont été travaillées « dans le logement » contre 17 mesures en 2024.

3.5 Provenance géographique

Provenance géographique	2025					
	Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages	
Lunéville	36	62%	8	67%	2	67%
Blainville sur l'Eau	6	10%	1	8%		
Damelevières	3	5%	1	8%		
Mont sur Meurthe	3	5%				
Baccarat	2	3%	1	8%		
Cirey sur Vezouze	1	2%	1	8%	1	33%
Blamont	1	2%				
Dombasle-sur-Meurthe	1	2%				
Emberménil	1	2%				
Laneuveville aux bois	1	2%				
Lorey	1	2%				
Tomblaine	1	2%				
Vitrimont	1	2%				
totaux	58	100%	12	100%	3	100%

Nous pouvons constater qu'en 2025, 62% des ménages sont logés sur le secteur de Lunéville au stade de l'assignation. Que 67% des ménages sont logés sur le secteur de Lunéville au stade du CQL et que 67% sont au stade du CFP.

Provenance géographique	Hors Expulsion 2025			
	DALO		HABITAT INDIGNE	
	ménages		ménages	
Clayeures			1	50%
Rosières aux Salines			1	50%
			2	100%

3-6 Bailleurs

Bailleur	2025					
	Attribution		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages	
Privé	33	57%	4	33%	1	33%
OPH Lunéville	20	34%	7	58%	2	67%
ICF	3	5%				
VIVEST	1	2%				
MMH	1	2%	1	8%		
total	58	100%	12	100%	3	100%

Comme nous l'indique le tableau nous pouvons voir que les ménages au stade de l'attribution sont des bailleurs privés en majorité avec 57%.

Au stade du CQL, il y a 58% des ménages et au stade du CFP, 67% des ménages sont du bailleur OPH Lunéville.

3-8 Montant des dettes locatives

Montant des dettes locatives	2025					
	Attribution		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages	
< 2000€	11	19%	1	8%		
entre 2000€ et 5000€	22	38%	3	25%	1	33%
entre 5000€ et 10 000€	19	33%	6	50%	2	67%
> 10 000€	6	10%	2	17%		
total	58	100%	12	100%	3	100%

On remarque que la majorité des ménages, 38% au stade de l'attribution, ont entre 2000 et 5000 euros de dettes locatives.

Au stade du CQL, 50% des ménages ont entre 5000 et 10 000 euros de dettes locatives.

Pour finir au stade du CFP, 67% des ménages ont aussi entre 5000 et 10 000 euros de dettes locatives.

3-9 Ressource principale

Ressource principale	2025					
	Attribution		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages	
RSA	24	41%	7	64%	3	100%
Salaire	19	32%				
Indemnisation France Travail (ARE)	7	12%	3	27%		
Prestations familiales uniquement	4	7%				
Indemnisation France Travail (ASS)	2	3%	1	9%		
IJ maladie	2	3%				
Retraite	1	2%				
total	59	100%	11	100%	3	100%

Les ressources principales des ménages au stade de l'attribution proviennent du RSA, 41%.

Au stade du CQL, les ressources des ménages proviennent du RSA à 64%.

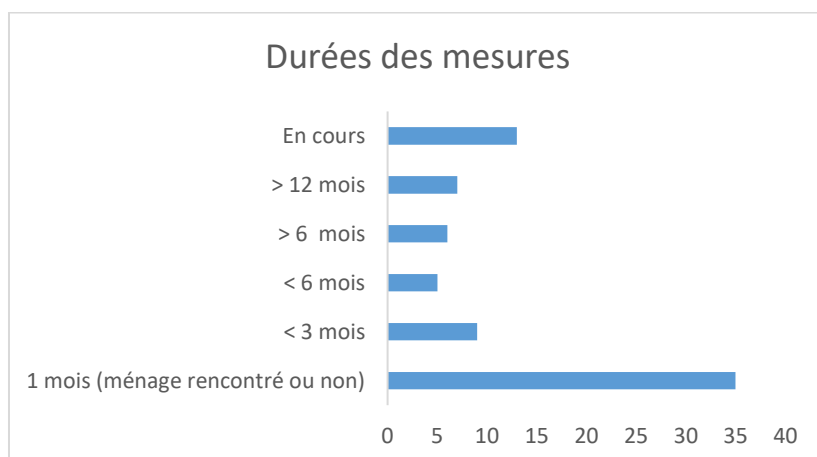
Au stade du CFP, 100 % des ménages perçoivent le RSA.

Ressource principale	Hors Expulsion 2025			
	DALO		Habitat Indigne	
	ménages		ménages	
Salaire			1	50%
RSA			1	50%
			2	100%

L'habitat indigne, 50% des ménages (1 ménage) perçoivent le RSA et 50% (1 ménage) perçoivent un salaire.

Particularité sur le Lunévillois : Il demeure plus de diversité et de disparité dans les demandeurs. Depuis de nombreuses années, les partenaires du CD54 nous ont bien identifié et sollicité aisément l'AVDL comme un outil mobilisable dans la prévention et l'accompagnement vers et dans le logement. Le dernier cahier des charges de l'AVDL permet en effet de mobiliser cet outil à partir de l'HU, ou pour des personnes en situation d'hébergement chez des tiers.

3-10 Durées des mesures



3-11 Orientations sorties

Situation fin de mesure au stade de l'assignation	Ménages 2025
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	12
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	3
Maintien dans le logement (sans relais)	8
Accès AHI	1
Situation de fin de mesure au stade du CQL	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	6
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1
accès AHI	1
Accès logement social	2
relogement parc privé	2
Situation de fin de mesure au stade du CFP	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	3
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	2
relogement parc privé	1
Situation de fin de mesure hors procédure d'expulsion	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	1
expulsion sans solution de relogement ou d'hébergement	1

En 2025, comme en 2024, il demeure qu'une grande majorité des sollicitations sur les 2 territoires, est pour un motif de procédure d'expulsion en cours. L'AVDL reste et s'affirme d'année en année comme un outil central sur la prévention des expulsions locatives.

Si on se penche sur les ménages sortis en 2025, nous pouvons noter que pour une majorité à l'issue de l'accompagnement, leur situation s'est stabilisée et les objectifs de la mesure atteints.

Si certaines personnes n'ont jamais pu être rencontrées, un certain nombre de situations n'ont pu aboutir au cours de l'accompagnement pour manque d'adhésion. Il est important de rappeler que la totalité des mesures débute sans l'adhésion à l'accompagnement (sinon une mesure ASLL est sollicitée). Aussi établir un lien, le maintenir, créer un climat de confiance et d'adhésion sont de véritables enjeux de ces accompagnements. De plus, certains ménages ne sont plus en contact avec des services sociaux/partenariaux depuis des mois voire des années, et sont plutôt dans la défiance, ou la crainte.

Par ailleurs, si au moment de l'intervention du travailleur social, la situation administrative financière sociale médicale, globale demeure complexe et fragilisée, il s'avère que bien souvent le logement est adapté à la composition familiale : un travail d'accompagnement soutenu avec l'adhésion et la mobilisation de la famille permet alors d'aller au bout de cet objectif. Pour ce faire il est alors nécessaire pour les travailleurs sociaux de se placer sur la temporalité des personnes accompagnées, en procédant à un travail d'accompagnement étape par étape, et en priorisant les objectifs à atteindre. Les personnes restent dans leur pouvoir d'agir, de faire leurs choix, et elles sont actrices de leur situation.

Malgré un bon partenariat avec les bailleurs, les demandes de logement tardent parfois à trouver des réponses, notamment pour les personnes seules, ou les familles nombreuses. La crise du logement en France peut en être une des causes.

4 AVDL VAL DE LORRAINE

A noter que l'année 2024 n'apparaîtra pas dans le rapport d'activité car le territoire du Val De Lorraine n'avait, pas le même mode de calcul que NANCY. Les tableaux calculaient l'ensemble des prises en charges et non les mesures.

4-1 Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure

Mesures totales orientées :					
	Mesures AVDL abouties	Mesures AVDL engagées mais non abouties	Mesures AVDL : ménage non rencontré		
		Non adhésion / refus du projet	Non adhésion/refus du projet	Mesures en cours	Total
Assignation	9	7	16	9	41
CQL	6		1	3	10
CFP	8	1	1	5	15
HI	1			1	2
totaux	24	8	18	18	68

LES MESURES « D'ACCOMPAGNEMENT » : 24 mesures sur le VDL qui ont aboutis :

- Nous avons 8 mesures orientées mais non abouties (refus de la personne ou non adhésion à l'accompagnement).
- Nous avons 18 mesures orientées mais non rencontrées (refus de la personne ou non adhésion à l'accompagnement, changement de numéro, déménagement).

Pour fin 2025, 18 mesures sont en cours.

4-2 Descriptif des ménages accueillis en 2025

Typologie des ménages	2025- ASSIGNATION					
	ménages		adultes		enfants	
inconnus	15	36%				
Hommes isolés	7	17%	7	19%		
Femmes isolées avec enfants	7	17%	7	19%	15	56%
Couples avec enfants	5	12%	10	28%	10	37%
Couples sans enfants	4	10%	8	22%		
Femmes isolées	3	7%	3	8%		
Hommes isolés avec enfants	1	2%	1	3%	2	7%
Totaux	42	100%	36	100%	27	100%

Typologie des ménages	2025 - CQL					
	ménages		adultes		enfants	
Femmes isolées avec enfants	3	33%	3	27%	6	75%
Couples sans enfants	2	22%	4	36%		
Hommes isolés	2	22%	2	18%		
Couples avec enfant	1	11%	2	18%	2	25%
inconnu	1	11%				
Totaux	9	100%	11	100%	8	100%

Typologie des ménages	2025 - CFP					
	ménages		adultes		enfants	
Femmes isolées avec enfants	6	40%	6	30%	13	57%
Couples avec enfants	4	27%	8	40%	8	35%
Hommes isolés	2	13%	2	10%		
Couples sans enfant	1	7%	2	10%		
Hommes isolés avec enfant	1	7%	1	5%	2	9%
Femmes isolées	1	7%	1	5%		
Totaux	15	100%	20	100%	23	100%

Typologie des ménages	2025 - Hors expulsion					
	ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	1	50%				
Femmes isolées	1	50%				
Totaux	2	100%	0	0%	0	0%

Si la différence n'est pas significative, d'année en année, le Val de Lorraine a toujours plus de mesures que le Lunévillois.

Sur le VDL, sont majoritairement représentés des publics isolés avec enfants.

Les familles monoparentales représentent un nombre conséquent des ménages suivis. Si la monoparentalité est toujours représentée dans les suivis AVDL : il demeure une majorité de femmes isolées avec enfant(s) 16, contre 2 hommes isolés avec enfant(s).

Sur le VDL : 68 diagnostics ont été effectués en 2025 contre 58 diagnostics en 2024, c'est une augmentation significative.

4-3 Origine de la demande

Partenaire prescripteur	2025	2024
	ménages	ménages
DDETS	33	45
CCAPEX	33	21
CIAO	1	3
CD54	1	2
CTDAL		1
COMED DALO		1
Autres partenaires		1
Totaux	68	74

En 2025, on note que pour le VDL, la majorité des demandes émane de la DDETS puis des sous CCAPEX. Ainsi que pour l'année 2024.

Notons pour finir qu'en 2024, nous avons une sollicitation dans le VDL pour un diagnostic dans le cadre d'un recours DALO : 3 sont effectuées sur le Lunévillois.

4-4 Type de public

Type de public	2025				2024	
	ménages		personnes		ménages	
Expulsion	66	97%	131	98%	70	95%
Habitat indigne	2	3%	2	2%	1	1%
DALO					1	1%
Habitat Précaire					2	3%
Totaux	68	100%	133	100%	74	100%

4-5 Nature de la mesure : diagnostic ou accompagnement

	2025					
	Assignment		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages	
Diagnostic uniquement	27	63%	4	40%	8	53%
Accompagnement accès logement	9	21%	5	50%	4	27%
Accompagnement maintien dans le	6	14%			3	20%
Accompagnement vers le logement	1	2%	1	10%		
Totaux	43	100%	10	100%	15	100%

Auprès de 9 ménages, un travail de maintien « **dans le logement** » a pu être travaillé : des protocoles de cohésion sociale et des plans d'apurement ont été signés, des dossiers de surendettement ont été élaborés.

2 mesures d'accompagnement ont été définies « **vers le logement** » : plusieurs relogements ont pu aboutir dans le secteur privé, également auprès d'un bailleur social, plusieurs mesures se sont arrêtées pour non adhésion, et des mesures sont toujours en cours, pour lesquelles les recherches ne sont pas abouties.

LES DIAGNOSTICS

Sur le VDL : 68 diagnostics ont été effectués en 2025, c'est une augmentation significative par rapport à 2024 (58 diagnostics). Plusieurs ménages n'ont jamais pu être rencontrés. Pour les autres ménages, à l'issue de quelques rencontres, les ménages n'ont pas voulu donner suite au suivi ou ont trouvé des solutions par eux même : un retour de fin de mesure a été fait aux services qui étaient à l'origine de la demande (Conseil Départemental, sous CCAPEX, UDAF).

Même si les diagnostics n'aboutissent pas sur des accompagnements, ils ont le mérite d'actualiser des informations, ou venir étayer ou conforter des informations pour des ménages qui n'étaient plus en contact avec les services de droits communs (MDS, CCAS).

Certaines mesures « diagnostic » au départ, ont pu se transformer en mesure « accompagnement » et sont donc comptabilisées comme telles.

4-6 Provenance géographique

Provenance géographique	2025					
	Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages	
Pont à Mousson	10	24%	3	30%	2	13%
Blénod les Pont à Mousson	10	24%			3	20%
Frouard	5	12%	1	10%	3	20%
Bouxières aux Dames	5	12%				
Champigneulles	5	12%			2	13%
Pompey	2	5%	1	10%	1	7%
Pagny sur Moselle	1	2%	3	30%	2	13%
Custines	1	2%				
Lay Saint Christophe	1	2%				
Marbach	1	2%				
Jendelaincourt			1	10%		
Villecey sur Mad			1	10%		
Armaucourt					1	7%
Autreville						
Dieulouard					1	7%
totaux	41	100%	10	100%	15	100%

Pour une majorité, 24% des ménages sont logés sur le secteur de Pont-à-Mousson et de Blénod-les - Pont-à-Mousson.

Provenance géographique	Hors Expulsion 2025			
	DALO		HABITAT	
	ménages		ménages	
Autreville			1	50%
Bouxières aux dames			1	50%
			2	100%

En 2025, comme en 2024, une grande majorité des sollicitations sur les 2 territoires, ont pour un motif une procédure d'expulsion en cours. L'AVDL reste et s'affirme d'année en année comme un outil central sur la prévention des expulsions locatives

4-7 Bailleurs

Bailleur	2025					
	Assignment		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages	
Batigère	10	27%	1	8%	2	12%
Privé	9	24%	4	33%	7	41%
MMH	7	19%	3	25%	5	29%
inconnu	4	11%	1	8%		
3F	4	11%				
Vivest	2	5%				
ICF	1	3%	1	8%	1	6%
Résidence sociale			2	17%	2	12%
total	37	100%	12	100%	17	100%

En 2025, le bailleur Batigère compte 27% des ménages au stade de l'assignation.

Le bailleur privé compte 33% des ménages au stade du CQL et 41% au stade du CFP.

Bailleur	Hors Expulsion 2025			
	DALO		Habitat	
	ménages		ménages	
Privé			2	100%
BATIGERE				
Hébergement chez un tiers				
Résidence sociale				
	0	0%	2	100%

Hors expulsion, bailleur privé 2 ménages.

4-8 Dettes locatives

Montant des dettes locatives	2025						2024	
	Assignation		CQL		CFP		total des mesures	
	ménages		ménages		ménages		ménages	
< 2000€	5	12%	1	10%	4	27%	8	11%
entre 2000€ et 5000€	19	46%	3	30%	4	27%	31	44%
entre 5000€ et 10 000€	9	22%	0	0%	3	20%	19	27%
> 10 000€	8	20%	6	60%	4	27%	12	17%
total	41	100%	10	100%	15	100%	70	100%

En 2025, au stade de l'assignation, 46% des ménages ont entre 2000 et 5000 euros de dettes locatives.

Au stade du CQL, 60% des ménages ont plus de 10 000 euros de dettes locatives.

Au stade du CFP, 27% ont moins de 2000 euros, 27% ont entre 2000 et 5000 euros et 27% ont plus de 10 000 euros de dettes locatives.

Si on compare 2025 à 2024, on peut dire qu'il y a une forte augmentation des dettes locatives comprises entre 2000 et 10 000 euros.

4-9 Ressource principale

Ressource principale	2025						2024	
	Assignation		CQL		CFP		total des mesures	
	ménages		ménages		ménages		ménages	
Salaire	18	44%	4	40%	6	40%	31	42%
inconnu	7	17%	1	10%			14	19%
RSA	5	12%			2	13%	13	18%
Indemnisation France Travail (ARE)	3	7%	2	20%	3	20%	6	8%
IJ maladie	3	7%					1	1%
AAH/PI	2	5%					4	5%
Retraite	1	2%	1	10%	2	13%	4	5%
Indemnisation Pôle Emploi (ASS)	1	2%	1	10%				0%
Prestations familiales uniquement sans ressources	1	2%	1	10%	2	13%	1	1%
total	41	100%	10	100%	15	100%	74	100%

Au stade de l'assignation, les ressources des ménages proviennent pour 44% d'un salaire.

Au stade du CQL, concernant les ressources des ménages, 40% proviennent d'un salaire.

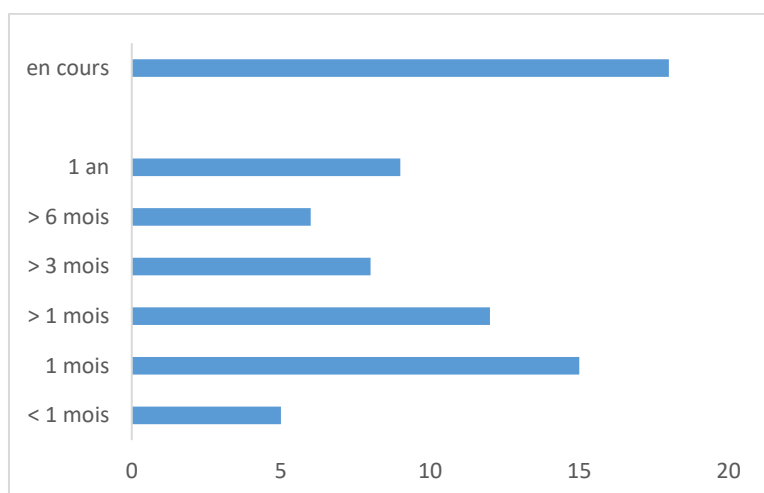
Au stade du CFP, 40% des ménages ont un salaire.

Si on compare les ménages 2025 à 2024, 42% ont un salaire en 2024. Cela montre qu'une majorité des ménages a un emploi.

Ressource principale	Hors Expulsion 2025			
	DALO		Habitat	
	ménages		ménages	
retraite			2	100%
	0	0%	2	100%

Seulement 2 ménages ont comme ressource une retraite.

4-10 Durée des mesures



4-11 Situation de fin de mesure

Situation fin de mesure au stade de l'assignation	Ménages 2025
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	11
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	4
Maintien dans le logement (sans relais)	3
Accès IML	1
Accès hébergement d'urgence	1
Hébergement chez un tiers	1
Relogement parc privé	1
Situation de fin de mesure au stade du CQL	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	3
Maintien dans le logement (sans relais)	1
Hébergé chez un tiers	2
Situation de fin de mesure au stade du CFP	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	10
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	2
Accès logement privé	1
Hébergement chez un tiers	2
Expulsion (sans solution ou refus d'hébergement)	1
Relogement bailleur social	3
Accès hébergement d'urgence	1
Situation de fin de mesure hors procédure d'expulsion	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	2
Résidence autonomie	1
EHPAD	1

En 2025 : nous pouvons noter que pour une minorité des ménages du VDL, à l'issue de l'accompagnement, leur situation s'est stabilisée et les objectifs de la mesure atteints.

Si certaines personnes n'ont jamais pu être rencontrées, un certain nombre de situations n'a pu aboutir au cours de l'accompagnement par manque d'adhésion. Il est important de rappeler que la totalité des mesures débute sans l'adhésion à l'accompagnement (sinon une mesure ASLL est sollicitée). Aussi établir un lien, le maintenir, créer un climat de confiance et d'adhésion sont de véritables enjeux de ces accompagnements. De plus, certains ménages ne sont plus en contact avec des services sociaux/partenariaux depuis des mois voire des années, et sont plutôt dans la défiance, ou la crainte.

Par ailleurs, si au moment de l'intervention du travailleur social, la situation administrative financière sociale médicale, globale demeure complexe et fragilisée, il s'avère que bien souvent le logement est adapté à la composition familiale : un travail d'accompagnement soutenu avec l'adhésion et la mobilisation de la famille permet alors d'aller au bout de cet objectif. Pour ce faire il est alors nécessaire pour les travailleurs sociaux de se placer sur la temporalité des personnes accompagnées, en procédant à un travail d'accompagnement étape par étape, et en priorisant les objectifs à atteindre. Les personnes restent dans leur pouvoir d'agir, de faire leurs choix, et elles sont actrices de leur situation.

Malgré un bon partenariat avec les bailleurs, les demandes de logement tardent parfois à trouver des réponses, notamment pour les personnes seules, ou les familles nombreuses. La crise du logement en France peut en être une des causes.

4.12 Perspectives et axes de travail pour l'année 2026 sur les 3 territoires

L'année 2026 s'inscrira dans une dynamique de consolidation et de développement du dispositif AVDL :

- Renforcement du travail partenarial : Développer les échanges avec les partenaires afin de favoriser une meilleure connaissance du dispositif pour permettre aux éventuels prescripteurs (CD54, CCAS, Bailleurs...) de saisir au plus tôt le service afin d'éviter une aggravation des situations des ménages en difficultés.
- Développement des compétences des travailleurs sociaux : Mise en œuvre de formations à destination de l'équipe en lien avec l'évolution des public accompagnés (Seniors, personnes en situation de handicap...). Maintien des rencontres partenariales dans le cadre de la plateforme AVDL.
- Développement de l'équipe mobile de prévention : L'AARS a répondu à un appel à projet fin de l'année 2025 afin de pouvoir obtenir des postes supplémentaires sur les territoires. Nous avons reçu une réponse positive de la DDETS fin d'année. Suite à la réponse positive de la DDETS, l'AARS a mis en œuvre sur la métropole une expérimentation d'AVDL préventive identifiée sous dénomination « d'équipe mobile de prévention des expulsions ». Cette nouvelle modalité d'intervention a commencé début septembre et a mobilisé 1 ETP pour 25 nouvelles mesures. Ce dispositif sera renforcé par l'arrivée de deux travailleurs sociaux. L'objectif est d'intervenir le plus en amont possible au stade de l'assignation et de pouvoir travailler le maintien dans le logement avant la résiliation du bail.
- Création de l'aller vers le numérique : Ouverture d'un compte Facebook afin d'augmenter les possibilités de prise de contact avec les ménages, notamment au stade de l'assignation.

